

République Démocratique du Congo
MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX

Kinshasa, le 28 MAI 2018



SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

Le Secrétaire Général

N/Réf: BUR.SG/JUST/MKV/AL/479/2018

Transmis copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre la Justice et Garde des Sceaux ;
- ✓ - Monsieur le Directeur Général du Journal Officiel ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Services de Cultes et Associations ;
(Tous) à KINSHASA/GOMBE
- Messieurs les Gouverneurs de Provinces,
(Tous)
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Divisions Provinciales de la Justice,
(Tous)

Objet : Notification Arrêté

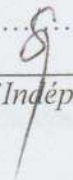
N° 086/CAB/M.E/MI/J&GS/2018
du 18 mai 2018
ASBL « Z.F.T »

A Madame **MANUELA ERBER TELEMAQUE**
Présidente de l'Asbl « **ZUKUNFT FUR TSHUMBE**
(UN AVENIR POUR TSHUMBE) » en sigle
« **Z.F.T** »
Diocese de Tshumbe
Territoire de Katako-Kombe
à TSHUMBE/SANKURU

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente, l'Arrêté Ministériel n° 086/CAB/M.E/MI/J&GS/2018 du 18 mai 2018, en annexe, de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « **ZUKUNFT FUR TSHUMBE (UN AVENIR POUR TSHUMBE)** » en sigle « **Z.F.T** ».

Je saisis cette opportunité pour vous signaler que la publication dudit Arrêté au Journal Officiel se fera gratuitement par les soins du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, tandis que les statuts et la déclaration de désignation le seront à charge exclusive de votre Association.


Palais de Justice, sis Place de l'Indépendance, à Kinshasa/Gombe

En outre, chaque année, au courant du mois de janvier, vous êtes tenue de déposer au Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ainsi qu'aux autorités administratives de votre ressort, une liste reprenant tous les membres effectifs en indiquant en regard des noms de ceux qui sont chargés de l'administration de l'Association, la qualité en laquelle ils ont été nommés et l'acte ayant approuvé leur nomination

Veillez agréer, **Madame la Présidente**,
l'expression de ma considération distinguée.

MOYA KILIMA Vincent
Secrétaire Général



Le Ministre d'Etat
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

ARRETE MINISTERIEL N° 086 /CAB/ME/MIN/J&GS/2018 DU 18 MAT 2018
ACCORDANT LA PERSONNALITE JURIDIQUE A L'ASSOCIATION SANS BUT
LUCRATIF NON CONFESIONNELLE DENOMME « ZUKUNFT FÜR TSHUMBE (UN
AVENIR POUR TSHUMBE) », EN SIGLE « Z.F.T »

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX ;

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certaines dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 22, 37, 93 et 221 ;

Vu la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, spécialement en ses articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 57 ;

Vu l'Ordonnance n°17/004 du 07 avril 2017 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice - Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°80-088 du 18 janvier 1980 portant création du Ministère de la Justice ;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n°82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, spécialement en son article 17 alinéa 2 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, B, 4 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 112/CAB.MIN/AFF – SAH.SN/LK/2013 du 10 août 2013 portant agrément de fonctionnement délivré par le Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité National à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « **ZUKUNFT FÜR TSHUMBE (UN AVENIR POUR TSHUMBE)** », EN SIGLE « **Z.F.T** » ;

Vu la déclaration datée du 10 octobre 2010, émanant de la majorité des membres effectifs de l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « **ZUKUNFT FÜR TSHUMBE (UN AVENIR POUR TSHUMBE)** », en sigle « **Z.F.T** », relative à la désignation des personnes chargées de l'administration ou de la direction ;

Vu la requête tendant à obtenir l'arrête accordant la personnalité juridique, introduite en date du 04 mai 2016 par l'association sans but lucratif susvisée ;

Sur proposition du Secrétaire Général à la Justice ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : La personnalité juridique est accordée à l'Association sans but lucratif dénommée « **ZUKUNFT FÜR TSHUMBE (UN AVENIR POUR TSHUMBE)** », en sigle « **Z.F.T** », dont le siège social est fixé dans la Province de Sankuru, Diocèse de Tshumbe, Territoire de Katakoto – Kombe, Ville de Tshumbe en République Démocratique du Congo.

Cette Association a pour buts de :

- l'éducation par la création des écoles (Maternelle, Primaire et Secondaire) ;
- la création des centres de santé en faveur de la population démunie ;
- la formation professionnelle pour les jeunes et adultes (couture, menuiserie, maçonnerie) ;
- l'agriculture et la pisciculture.

Article 2 : Est approuvée, la déclaration datée du 04 juillet 2016, par laquelle la majorité des membres effectifs de l'association sans but lucratif dénommée « **ZUKUNFT FÜR TSHUMBE (UN AVENIR POUR TSHUMBE)** », en sigle « **Z.F.T** », a désigné les personnes ci-après aux fonctions indiquées en regard de leurs noms :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| • MANUELA ERBER TELEMAQUE | : Présidente |
| • MULLNER Christine | : Vice – Présidente |
| • MAGDALENA DANZI | : Adjoint Administratif |
| • ERBER Johann | : Trésorier |
| • ERBER ANGELIKA | : Secrétaire |
| • ALISIA AUFSCHNAITER | : Conseillère |
| • NGANDO ODIMBA Fabien | : Coordinateur |

Article 3 : Le Secrétaire Général à la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **18 MAI 2018**

Alexis THAMBWE-MWAMBA

